





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-121**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1149782-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE ' AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS
DE L'ÉTÉ 2019 '**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE « AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2019 » - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants, intitulé «Aix Box, la boîte loisirs de l'été». Les Directions des Sports et de la Jeunesse, Petite Enfance et Enfance proposent de développer une nouvelle session du 8 juillet au 30 août 2019, (la AIXBOX ne fonctionnera pas du 12 au 16 août 2019) soit 7 semaines d'activités pour les jeunes Aixois.

Fidèle à ses principes de base reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation des jeunes sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles, le dispositif de l'été 2019 proposera des programmes d'activités pour les 8-17 ans avec des groupes de 12 jeunes pour les tranches d'âge suivantes : **8-10 ans, 11-13 ans et 14-17 ans**.

C'est ainsi que le dispositif « Aix Box, la boîte de loisirs de l'été 2019 » accueillera 120 jeunes par jour sur 7 semaines d'activités et sera déclaré, sur la recommandation de la direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, en Accueil Collectif de Mineurs (ACM). Les inscriptions des jeunes Aixois de 8 à 17 ans s'effectueront à l'aide d'un dispositif de pré-inscription en ligne. Ainsi, les familles pourront créer, ou remettre à jour leur compte en ligne dès le 23 mars 2019 à 9 heures, et procéder à leur pré-inscription à partir du 23 avril à 12 heures.

Est défini comme « jeune Aixois » tout enfant dont les parents résident dans la commune d'Aix-en-Provence en mesure de présenter un justificatif de domiciliation fiscale. Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront limitées à une semaine par enfant durant l'été dans un premier temps (puis éventuellement deux semaines dans un deuxième temps si des places venaient à être disponibles).

La politique de tarification appliquée en 2019 s'établira comme suit :

Semaine de 5 jours :

- 84,00 €, repas compris, pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- 100,00 €, repas compris, pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

La convention à signer entre le CREPS d'Aix en Provence et la Ville d'Aix en Provence vous sera proposée lors d'un prochain Conseil municipal dès que les tarifs auront été votés par le Conseil d'administration du CREPS. En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix Box, la boîte des loisirs de l'été 2019 », nous vous demandons, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif jeunesse «Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2019» définies précédemment ;
- **ADOPTER** la tarification proposée ;
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes.

DL.2019-121 - ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE ' AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2019 ' -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»